

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 05/12/2024, sur convocation du Président envoyée le 29/11/2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusé : JL STAROSSE

BU2024-53 – FINANCES (7.10) – AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES ECROUVES LE LONG DE LA RD 400

A partir de janvier 2025, la commune d'Ecrouves va profiter des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 400 pour aménager une voie verte.

Les travaux prévus en faveur des mobilités actives consistent à sécuriser entièrement les flux vélos avec cet aménagement :

- Depuis Grandménil, tout le long de la rue de Paris une voie verte sur trottoir, le cheminement piétons/cyclistes sera aménagé le long de cette piste, côté habitations.

La CC2T souhaite mobiliser des subventions pour financer les aménagements vélos à Ecrouves, dont les coûts ont été estimés par un maître d'œuvre. Les études ont été finalisées au 1^{er} semestre 2024.

Compte tenu de la convention de mandat signée entre la ville de d'Ecrouves et la CC2T, cette dernière assure le pilotage des travaux, paie les factures et fait les demandes de subventions.

La part des dépenses prévisionnelles consacrées à la mobilité active est de 264 233.50 €

Le plan de financement prévisionnel HT se décline ainsi :

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montant de subvention demandé	Taux
DSIL 2024 ou Fonds vert – mobilités durables	79 270	30 %
REGION GRAND EST	52 847	20 %
DEPARTEMENT 54	77 993	30 %
Fonds propres CC2T	54 123.50	20 %
TOTAL	264 233.50	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Valider le plan de financement relatif aux aménagements mobilités actives sur la commune d'Ecrouves, le long de la RD 400 entre le tronçon situé le long de la RD 400 entre la rue de Paris depuis Grandménil jusqu'à l'entrée du centre village.
- Solliciter toutes les demandes de subventions auprès des différents partenaires
- Autoriser monsieur le président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- Autoriser monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité (R. SILLAIRE ne prenant pas part au vote).